

## FORMULAIRE DE DEMANDE DE PERMIS POUR CONSTRUCTION

Date : \_\_\_\_\_ Rempli par : \_\_\_\_\_ N° demande : \_\_\_\_\_

### COORDONNÉES DU (DES) REQUÉRANT(S)

NOM(S) : \_\_\_\_\_  Le requérant est propriétaire  
 \_\_\_\_\_ Depuis quand?

ADRESSE RÉSIDENIELLE : \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_ CODE POSTAL : \_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE RÉSIDENCE : \_\_\_\_\_ CELL. : \_\_\_\_\_

COURRIEL : \_\_\_\_\_

### TRAVAUX

EXÉCUTANT DES TRAVAUX : \_\_\_\_\_

ADRESSE DES TRAVAUX : \_\_\_\_\_

LOCALISATION LOT : \_\_\_\_\_

VALEUR ESTIMÉE : \_\_\_\_\_

RECOUVREMENT EXTÉRIEUR DE LA TOITURE : \_\_\_\_\_

RECOUVREMENT EXTÉRIEUR DES MURS : \_\_\_\_\_  Identique à la résidence

ENTREPRENEUR POUR RACCORDEMENT : \_\_\_\_\_

ENTREPRENEUR POUR FOSSE SEPTIQUE : \_\_\_\_\_

### DOCUMENTS ET INFORMATIONS À JOINDRE À LA PRÉSENTE DEMANDE

PLANS DE LA RÉSIDENCE  PROCURATION/PREUVE DE PROPRIÉTÉ  
 Approuvés promoteur Domaine des Grands-Ducs  DÉPÔT DE GARANTIE 1 500 \$  
 Approuvés promoteur Exposition Sud (chèque visé ou traite bancaire)  
 (si votre terrain est dans un de ces secteurs)

PLAN PROJET D'IMPLANTATION  TEST DE SOL POUR INSTALLATION SEPTIQUE

**Résidence avec installation septique** : document de la gestion des eaux de ruissellement pour la construction d'un bâtiment de 25 m<sup>2</sup> et plus conforme au RCI # 2010-41, article 3.2.3 (Jardins de pluie ou puits percolant pour les eaux de gouttières).

**Résidence raccordée à l'égout** : document produit par un professionnel déterminant le type sol (RCI # 2010-41, article 6.1.3).

**Remaniement de sol impliqué pour la construction est égal ou supérieur à 700 m<sup>2</sup>** : un plan de gestion des eaux de ruissellement et de remaniement des sols pour l'ensemble du terrain remanié, d'une échelle minimale de 1 : 500, préparé par un professionnel compétent.

**Allée de circulation de 100 m linéaires et plus ou aire de stationnement d'une superficie supérieure ou égale à 150 m<sup>2</sup> (l'allée de circulation est également comprise dans le calcul de superficie)** Un plan de gestion des eaux pluviales de l'allée d'accès et de l'aire de stationnement présentant les ouvrages d'infiltration, de rétention, de régulation et de transport devant être conçu et aménagé pour gérer les débits 1, 10 et 100 ans aux valeurs de débit qui prévalaient avant le projet et une grille de conformité devra être complété par l'ingénieur mandaté et présenté au service de l'urbanisme lors de la demande de permis.

